

Envoyé en préfecture le 11/05/2026  
Reçu en préfecture le 11/05/2026  
Publié le 11 05 - 2026  
ID : 089-218902658-20260428-2026321-BF

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de L'Yonne  
COMMUNE DE MONTIGNY LA RESLE  
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Délibération° 2026-32  
Séance du Mardi 28 avril 2026

Afférent au Conseil	: 15	Pouvoirs	: /
En exercice	: 15	Absents excusés	: /
Présents	: 15	Absents	: /
Date de convocation	: 22/04/26	Date d'affichage	: 22/04/26

L'An deux mil vingt-six, le mardi 28 avril à 19 h 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Dominique TORCOL, Maire.

Etaient présents : Dominique TORCOL - Philippe BALANÇON - Myriam BAUJARD - Pierre-Alain BOURDILLON - Mathieu CHATELAIN - Arlette COURTY - Marianne CUNIN - Christian DOUSSOT - Jérôme DUHANOT - Brigitte DURY - Marie-Christine GAULUET - Louise MONMUSSON - Jean PARESYS - Bruno PERON - Florence RODRIGUEZ

Absents excusés : /

Absents : /

Secrétaire de séance : Marie-Christine GAULUET

Le quorum étant atteint le Conseil Municipal peut délibérer.

**OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNEE 2026**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

DECIDE pour l'année 2026 de voter la taxe foncière bâti et non bâti et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires comme suit :

	<u>Taux 2025</u>	<u>Taux 2026</u>
Taxe foncière bâti :	43,18 %	44,18 %
Taxe foncière non bâti :	73,37 %	74,37 %
Taxe d'habitation :	13,81 %	14,13 %

Produit attendu pour 2026 : 337 281 €

Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire  
Dominique TORCOL





FINANCES PUBLIQUES

COMMUNE : 265 MONTIGNY-LA-RESLE  
 ARRONDISSEMENT : 89 AUXERRE  
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC D'AUXERRE

Délibération 2026 - 32

Envoyé en préfecture le 11/03/2026  
 Reçu en préfecture le 11/03/2026  
 Publiée le 11/03/2026  
 ID : 069-218707688-20260328-2026321-RRF

24 MARS 2026  
 N° 1269 COM (1)  
**TAUX**  
**FDL**  
**2026**

ETAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PREVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ETRE VOTE EN 2026

Taxes	Bases d'imposition effectives 2025 1	Taux de référence 2026 2	Taux plafonds 2026 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2026 4	Produits référence 2026 (col. 4 x col. 2) 5	Taux votés 2026 6	Produits attendus 2026 (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	678 026	43,18	111,48	682 200	294 574	64,18	301 396
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	43 407	73,37	125,57	43 700	32 063	74,37	32 500
Taxe d'habitation (TH)	127 857	13,81	49,97	127 100	17 553	14,13	17 959
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
Total					344 190		
Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (MTHRS) – article 1407 ter (CGI)	Bases d'imposition effectives 2025	Taux de référence de TH 2026	Taux de MTHRS applicable en 2026	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2026	Produit attendu (col. 4 x col. 3 x taux TH voté 2026)	351855
	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : Il est inutile de remplir cette rubrique en cas de vote des taux de référence ou de variation différenciée.

Total des produits attendus

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	Produit total souhaité			Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2026, cochez la case : <input type="checkbox"/>
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	351855	=	1,022269	
Taxe d'habitation (TH)	344190			
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)			

II - RESSOURCES FISCALES INDEPENDANTES DES TAUX VOTES EN 2026

TVA	IFER / PYLONES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	33 220			6 058	0	0	-53 852	-14 574

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PREVISIONNELLES POUR 2026

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7) <b>351855</b>	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11) <b>-14 574</b>	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2026 <b>337 281</b>
--	---	---	---	---

A AUXERRE  
 Le 23 MARS 2026  
 Pour la Direction des Finances publiques,  
 DOMINIQUE GONTARD

Le 28/04/2026  
 Pour la Commune,  
 Le Maire,  
 Dominique FORCQ





FINANCES PUBLIQUES

COMMUNE : 265 MONTIGNY-LA-RESLE  
 ARRONDISSEMENT : 89 AUXERRE  
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC D'AUXERRE

Envoyé en préfecture le 11/09/2025  
 Reçu en préfecture le 11/09/2025  
 Publié le 11/09/2025  
 MONTIGNY-LA-RESLE  
 ID : 085-21820258-20250428-2025121-88

N° 1259 COM (2)

TAUX

FDL

2026

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX

NOTIFICATION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

## IV - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

## 1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

## Taxe foncière sur le bâti :

a. Personnes de condition modeste	68
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Locaux industriels	0
d. Logements sociaux et longue durée	0

## Taxe foncière sur le non bâti :

5 990

## Taxe d'habitation :

a. Dotation pour perte de THLV	
b. Dotation pour recentrage THRS	
c. Mayotte	>>>

## Cotisation foncière des entreprises :

a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire	>>>
b. Base minimum	
c. Locaux industriels	
d. Autres allocations	

## 2. BASES EXONÉRÉES

## Taxe foncière sur le bâti :

a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	4 128

## Taxe foncière sur le non bâti :

a. Par le conseil municipal	2 573
b. Par la loi (terres agricoles)	19 113
c. Par la loi (autres)	

## Cotisation foncière des entreprises :

a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	

## 3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. Résidences secondaires et assimilées	127 100
b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>
c. Correction des bases THRS	-1 696
d. Correction des bases THLV	>>>
e. Correction des bases MTHRS	>>>

## 4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFR ET PYLÔNES

a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Centrales électriques	
c. Centrales photovoltaïques	
d. Centrales hydrauliques	
e. Centrales géothermiques	
f. Transformateurs électriques	
g. Stations radioélectriques	
h. Installations gazières et autres	
i. Taxe sur les pylônes	33 220

## 5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA compensant la TH	>>>
b. TVA compensant la CVAE	0
c. Coefficient correcteur	0,814350
d. Taux FB commune 2020	20,68
e. Taux FB département 2020	21,84

## 6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

## 6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2025 au niveau :		Taux plafonds de 2026	Taux des EPCI de 2025	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2026 (col. 14 - col. 15)
	national 12	départemental 13			
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	39,79	46,19	115,48	4,00	111,48
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	51,19	47,94	127,98	2,41	125,57
Taxe d'habitation (TH)	23,67	23,12	59,18	9,21	49,97
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

## 6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2025 au niveau :	
a. National	>>>
b. Communal	>>>
Taux maximum :	
a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>
b. Taux maximum de la majoration spéciale	>>>

## 6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2026 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

## 6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Taux moyen départemental	16,16
b. Taux maximum de la majo	1,62

Taux de CFE perçue en 2025 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

	26,50
--	-------